

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 67

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 2, substituer au mot :

« disposer »

le mot :

« recourir ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer aux mots :

« d’une assistance médicalisée active à mourir »

les mots :

« à l’euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Si l’objectif de ce texte est de légaliser l’euthanasie, pourquoi ne pas le dire clairement ? Pourquoi recourir à une périphrase ? Serait-ce pour rendre la chose plus acceptable du grand public ?

La clarté de la loi, c’est aussi son intelligibilité, c’est pourquoi il est préférable de nommer clairement les choses pour qu’il n’y ait pas de confusion possible.

